



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le cadeau fiscal à Vivendi : petits arrangements entre amis...

M. Sarkozy a accordé à Vivendi Universal le régime du bénéfice mondial consolidé régi par l'article 209 quinquies du Code général des impôts. Vivendi va désormais pouvoir imputer les pertes abyssales de ses filiales étrangères détenues à 50 % -au lieu de 95% dans le régime normal- sur les bénéfices très importants de SFR-Cégétel détenu à 56%. Résultat : un crédit d'impôt pour VU et une perte pour l'Etat de 3,8 milliards d'euros en sept ans, dont 500 millions dès cette année, en contrepartie nous-dit-on de créations d'emplois.

L'annonce par Vivendi de la création de 600 emplois dans des centres d'appels via des sous-traitants, et d'au moins 1600 emplois supplémentaires dans les 3 ans pour un coût de 25 millions d'euros, n'est que la contrepartie politicienne pour tenter de faire passer la pilule du manque à gagner pour le budget de l'Etat de 500 millions d'euros par an. Rien n'obligeait en effet le Ministre à accorder l'agrément si ce n'est une volonté de faire un cadeau au grand patronat.

L'argument d'une stratégie de défense des grands groupes industriels français n'est pas sans rappeler le précédent cadeau fiscal de 5 milliards de francs accordé pour le même motif à Vivendi-Messier pour une fusion-absorption douteuse ou encore l'octroi du régime du bénéfice mondial consolidé à Aventis. Son PDG, M. Fourtou n'avait pas maintenu l'emploi qu'il s'était engagé à conserver en France dans la recherche-développement et s'était empressé de supprimer quelques 1000 emplois 3 ans plus tard. M. Fourtou, après avoir tenu les rênes d'Aventis, est l'actuel PDG de Vivendi...

Qui comblera ce nouveau trou dans les caisses de l'Etat ? Les contribuables, bien évidemment par une nouvelle réduction des services publics dont les utilisateurs sont les Français les plus modestes plutôt que les actionnaires de Vivendi !

Pour le SNADGI-CGT, cette recette fiscale à laquelle renonce l'Etat aurait été mieux utilisée à lutter vraiment contre le chômage dans les régions sinistrées plutôt que de l'offrir aux actionnaires et aux détenteurs de stocks options.

Le lendemain de l'annonce par le Ministère des Finances, le 26 août dernier, l'action Vivendi Universal était en hausse de 1,51% et selon les analystes cela va représenter un gain immédiat de deux euros par action ...